



Communiqué de presse

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2012-2013 L'ATUQ demande au gouvernement de mettre en place de nouvelles sources de financement pour assurer le développement du transport en commun

Montréal, le 21 février 2012 – Dans le cadre des consultations prébudgétaires, l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) a rencontré le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, afin de demander au gouvernement de trouver des sources additionnelles de financement pour soutenir la croissance du transport en commun, laquelle est devenue incontournable.

En effet, selon l'ATUQ, il faut investir dans le maintien et le développement des services et des infrastructures afin que les sociétés de transport en commun puissent contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière d'environnement et d'économie. «Pour ce faire, il faut se doter d'un réseau de transport en commun efficace pour tous les Québécois. Il faut que le transport en commun puisse attirer une nouvelle clientèle et qu'il devienne une alternative attrayante à la voiture. Pour y arriver, les sociétés de transport doivent continuer à améliorer l'accessibilité à leur réseau, et ce n'est qu'avec un financement dédié, stable, adéquat et durable qu'elles y parviendront. L'ATUQ estime que les sources actuelles de financement seront insuffisantes à moyen et à long terme. Il convient donc d'explorer, non seulement les modes traditionnels de financement, mais de rechercher aussi de nouvelles sources de financement.», de mentionner Mme France Vézina, directrice générale de l'ATUQ.

Des solutions à privilégier pour financer le développement du transport en commun

Les pistes de solutions proposées par l'ATUQ sont réalistes. Elles permettraient au gouvernement d'aller chercher de l'argent neuf, tout en tenant compte de ses orientations actuelles en matière de finances publiques et d'équilibre budgétaire.

L'ATUQ recommande d'abord au gouvernement que soit instaurée ou majorée une **taxe municipale sur le carburant** dans les grandes villes desservies par les sociétés de transport en commun. Cette taxe s'ajouterait à celles qui existent actuellement et elle serait une source de revenus dédiée aux investissements en transport en commun atteignant minimalement **3 cents additionnels le litre**. Cette taxe devra être récurrente et indexée annuellement. L'ATUQ recommande aussi que la contribution au transport en commun prélevée sur les **droits d'immatriculation des automobilistes passe de 30 \$ à 40 \$ en 2012** et qu'elle soit indexée chaque année selon l'indice des prix à la consommation (IPC). Les droits d'immatriculation représentent un montant fixe qui n'a pas augmenté depuis 1992, sauf à Montréal.

Ensuite, l'ATUQ demande au gouvernement **d'assurer la pérennité et la bonification du Fonds vert** et d'augmenter les redevances imposées aux producteurs d'énergie. Enfin, profiter de l'opportunité qui sera offerte par le système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de GES à partir de 2015.

Finalement, l'ATUQ recommande que, **dans le cadre du Fonds des infrastructures routières et de transport en commun (FORT), le gouvernement revoie la répartition des sources de financement entre le transport routier et le transport en commun** de façon à assurer une plus grande cohérence avec les orientations du gouvernement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de diminution de la congestion routière. Selon les projections de revenus et de dépenses du FORT, autour de 20 % des fonds sont attribués au transport en commun alors que près de 80 % des fonds sont investis dans les infrastructures routières.

À propos de l'ATUQ

L'ATUQ représente les neuf sociétés de transport en commun du Québec : Montréal, Québec, Lévis, Laval, Longueuil, Gatineau, Trois-Rivières, Saguenay et Sherbrooke. Ses sociétés membres œuvrent dans les neuf villes ou agglomérations québécoises de plus de 100 000 habitants, desservent des territoires où résident un peu plus de 50 % de la population québécoise et assurent plus de 90 % des déplacements en transport public faits au Québec. L'ATUQ est un organisme de concertation et de représentation publique et politique qui assure la promotion du transport en commun et le positionnement de ses sociétés membres comme étant des acteurs incontournables du développement et de la mobilité durables.

-30-

Source et renseignements

Valérie Leclerc, responsable des communications et des relations publiques
Association du transport urbain du Québec (ATUQ)
Cell. : 514 758-6444 et valerie.leclerc@atuq.com
www.atuq.com